



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
12 janvier 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
26 JAN. 2023	
Codification : 8.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 26 JAN. 2023 et publication du 26 JAN. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE (arrive à 20h32), Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents excusés :

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2023-004 : rapport d'activité 2021 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre des dispositions du décret n° 2015 - 1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230118-2023-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Affichage : 26/01/2023

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés en mairie.

Conformément au décret précité et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication par le Maire de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 23 janvier 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS